

Nous avons récemment subi un choc d'une autre nature en recevant le rapport du Conseil économique du Canada. Le niveau de vie déplorable d'un vaste secteur de notre population exige sûrement une étude profonde.

[Français]

Nous, vingt millions de Canadiens, ne pouvons à peine nous vanter des immenses richesses naturelles dont la Divine Providence a béni notre pays aussi longtemps qu'une proportion substantielle de nos concitoyens passent leur vie dans l'ombre de la pauvreté et du désespoir.

[Traduction]

D'après le rapport, la Chambre pourrait bien étudier les causes premières du problème et formuler des recommandations qui seraient soumises au pouvoir exécutif concerné. Les honorables sénateurs savent sans doute que le gouvernement actuel étudie sérieusement l'ensemble du sujet, et la Chambre voudra sans doute que l'honorable leader du gouvernement (l'honorable M. Martin) informe ses collègues de la conscience que nous avons de nos responsabilités et de notre désir de collaborer par tous les moyens possibles.

J'ai fait allusion au problème de l'unité nationale. Je suis né et j'ai été élevé dans la province de Québec. C'est pourquoi je comprends parfaitement les aspirations légitimes de la grande majorité des habitants de ma province.

Appartenant à ce qu'on appelle une minorité des minorités je dois, toutefois, signaler avec insistance aux sénateurs que des millions de Canadiens ne sont pas classifiés comme membres des soi-disant deux races fondatrices. Je tiens à consigner au compte rendu l'opinion de cet important groupe qui estime que, dans la mosaïque pluraliste du Canada, on doit tenir compte avec les mêmes égards des aspirations et ambitions de tous les Canadiens. Loin de moi l'idée de proposer des bornes ou des restrictions aux droits légitimes, historiques et constitutionnels des deux grandes races qui ont contribué à la fondation de ce pays.

[Français]

L'unité nationale n'existerait point au sein de notre pays et, comme nation, notre destin demeurerait frustré jusqu'à ce que le mot *Canadien* désigne, pour tous les Canadiens, l'ensemble des droits, privilèges, devoirs et obligations dont tout citoyen de ce pays jouit et partage de la même manière, d'un océan à

l'autre, sans égard à ses origines ethnique ou religieuse.

[Traduction]

Au cours de la dernière campagne électorale nous avons beaucoup entendu parler de la réforme du Sénat.

Nous vivons dans un pays où le suffrage universel a modifié le caractère de nos institutions parlementaires et du pouvoir exécutif. Les demandes légitimes mais parfois stridentes de l'État paternaliste exprimées par la voix des citoyens ont amené l'évolution des institutions publiques actuellement dirigées par l'exécutif et les services administratifs de notre gouvernement fédéral.

En soi, cela n'est pas un mal, à condition qu'il existe des éléments de contrepoids pour veiller à ce que l'autorité ne mène pas à l'abus et l'abus à l'indifférence envers le bien-être public. A cet égard, le pouvoir juridique peut jouer un rôle important à l'égard des protections constitutionnelles, écrites et non écrites, dont jouissent tous les citoyens.

Honorables sénateurs, cette Chambre peut, à mon avis, jouer également un rôle utile sous ce rapport. Contrairement à certaines impressions, la théorie selon laquelle cette Chambre serait une citadelle de privilèges et une forteresse de préjugés est fautive. Pour autant que nous ayons déjà été assujettis à un régime féodal dans notre pays, nous nous sommes dégagés de cet état, et la Chambre n'offre pas ces caractéristiques désuètes de nature presque moyennâgeuse. Je crois donc que la Chambre peut être considérée comme étant parfaitement au courant des tendances sociales et politiques courantes. Dans le cours des délibérations de cette auguste Chambre, l'un de nos premiers devoirs, c'est ma conviction profonde, devrait être de veiller à ce que toujours les droits fondamentaux de nos compatriotes ne soient en aucune façon brimés, et que nos libertés essentielles restent toujours intactes. Il serait peut-être souhaitable qu'un comité de cette Chambre entreprenne une étude sérieuse des moyens à prendre pour atteindre cet objectif.

La question constitutionnelle et la répartition des pouvoirs entre le gouvernement central et les gouvernements provinciaux est, certes, un sujet qui préoccupe au plus haut point chacun d'entre nous. Tous les organismes gouvernementaux ont le privilège de taxer le citoyen et quand il y a lutte autour de ce droit, on porte trop peu d'attention au citoyen; à force d'être saigné, ce dernier est exposé à une sorte d'anémie qui pourrait avancer le moment du trépas.